

MEMBRES		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT- JURA SAINT- CLAUDE			Envoyé en préfecture le 30/11/2022 Reçu en préfecture le 30/11/2022 Publié le ID : 039-200026573-20221019-HJSC20222292-DE
		En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs
15	13	2	0	0	
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		Date et lieu de la séance			<i>Délibération conforme</i> <i>Le Président,</i> Raphaël PERRIN <i>Signé par :</i>
		MERCREDI 19 OCTOBRE 2022 Bureau de la Communauté de communes 13bis boulevard de la République SAINT-CLAUDE			

PRESENTS : Raphaël Perrin, Philippe Passot, Jean-Louis Millet, Caroline Braun, Gérard Duchêne, Jean-François Demarchi, Isabelle Heurtier, Anne-Christine Donze, Jean-Daniel Maire, Roland Frezier, Daniel Grenard, Lilian Cottet-Emard, Frédéric Herzog,

EXCUSES : Claude Mercier, Christian rochet

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 19 octobre 2022, datée du 13 octobre 2022 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 18h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Philippe Passot se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

N°22/9-2

PATRIMOINE / BATIMENTS

ONLINEFORMAPRO : bail de location 11, rue Lacuzon à St-Claude

Vu le bail précaire de location entre ONLINEFORMAPRO et la Communauté de communes dont le terme était prévu le 31/12/2018,

Vu les avenants de prolongation accordés pour les années 2019, 2020, 2021 et 2022,

Vu la demande de ONLINEFORMAPRO de prolonger le bail jusqu'au 31/12/2023,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 13 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **AUTORISE** le bail de location à compter du 01/01/2023 jusqu'au 31/12/2023 moyennant un loyer mensuel de 1 126.17 € TTC après l'indexation prévue au bail initial,
- **PRECISE** qu'une provision pour charges sera appliquée mensuellement de 50 € et le montant des charges sera régularisé en fin d'année,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

-----ooOoo-----


Philippe Passot, Secrétaire



MEMBRES		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT- JURA SAINT- CLAUDE		
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents
15	13	2	0	0
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		Date et lieu de la séance		
		MERCREDI 19 OCTOBRE 2022 Bureau de la Communauté de communes 13bis boulevard de la République SAINT-CLAUDE		

Envoyé en préfecture le 26/10/2022
 Reçu en préfecture le 26/10/2022
 Affiché le Berger
Levrault
 ID : 039-200026573-20221019-HJSC202222111-DE

Délibération conforme
Le Président,
Raphaël PERRIN
Signé par :



PRESENTS : Raphaël Perrin, Philippe Passot, Jean-Louis Millet, Caroline Braun, Gérard Duchêne, Jean-François Demarchi, Isabelle Heurtier, Anne-Christine Donze, Jean-Daniel Maire, Roland Frezier, Daniel Grenard, Lilian Cottet-Emard, Frédéric Herzog,

EXCUSES : Claude Mercier, Christian rochet

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 19 octobre 2022, datée du 13 octobre 2022 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 18h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Philippe Passot se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

N°22/11-1

SPORTS

Restructuration du centre nautique du Martinet : avenant n°1 au marché maîtrise d'œuvre

Le montant de base des travaux pour la restructuration du centre nautique du martinet avait été acté à 7 543 139 € HT.

Les options suivantes ayant été retenues :

- Espace bien-être pour 1 858 000 € HT,
- Pentagliss et locaux de rangement pour 669 590 € HT
- Toboggan pour 560 200 € HT,
- Jeux secs pour 18 400 € HT

Soit un total des options de 3 106 190 € HT

Le coût total des travaux du projet initial + options passe à 10.649.329 € HT soit 12.779.194,80 € TTC.

Le marché initial de maîtrise d'œuvre, notifié le 10 décembre 2021 pour un montant de 1.025.054,39 € HT est recalculé en application de la formule du CCA article 11.0.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,




Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 13 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **APPROUVE** l'avenant n°1 relatif au montant initial du marché de la maîtrise d'œuvre d'un montant de 1 023 205.54 € HT,
- **VALIDE** les options suivantes pour un total de 3 106.190 € HT :
 - o Espace bien-être pour 1 858 000 € HT,
 - o Pentagloss et locaux de rangement pour 669 590 € HT
 - o Toboggan pour 560 200 € HT,
 - o Jeux secs pour 18 400 € HT
- **APPROUVE** l'avenant n°2 pour un montant de 735 480.14 € HT soit 882 576.16 € TTC,
- **AUTORISE** le Président toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

-----ooOoo-----

Philippe Passot, Secrétaire



MEMBRES		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT- JURA SAINT- CLAUDE			Envoyé en préfecture le 26/10/2022 Reçu en préfecture le 26/10/2022 Affiché le ID : 039-200026573-20221019-HJSCSG202222112-DE	
					Berger Levrault	
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents		
15	13	2	0	0		
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		Date et lieu de la séance				
		MERCREDI 19 OCTOBRE 2022 Bureau de la Communauté de communes 13bis boulevard de la République SAINT-CLAUDE				
Délibération conforme Le Président, Raphaël PERRIN Signé par :						
						

PRESENTS : Raphaël Perrin, Philippe Passot, Jean-Louis Millet, Caroline Braun, Gérard Duchêne, Jean-François Demarchi, Isabelle Heurtier, Anne-Christine Donze, Jean-Daniel Maire, Roland Frezier, Daniel Grenard, Lilian Cottet-Emard, Frédéric Herzog,

EXCUSES : Claude Mercier, Christian rochet

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 19 octobre 2022, datée du 13 octobre 2022 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 18h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Philippe Passot se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

N°22/11-2

SPORTS

Restructuration du centre nautique du Martinet : marché OPC

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Vu la consultation lancée par la Semcoda pour le marché d'OPC pour un montant de 133 081.15 € HT,

Vu l'avancée du projet,

Vu les offres reçues,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 13 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **DECIDE** de retenir la SARL ARPEGE INGENIERIE sise 27, avenue des Cottages – 69300 Caluire-et-Cuire,
- **ACTE** le démarrage de la mission d'assistance au stade PRO-DCE,
- **ACTE** le nouveau montant du marché OPC à 126 002.36 € HT soit 151 202.83 € TTC
- **AUTORISE** le Président toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

-----ooOoo-----

Philippe Passot, Secrétaire



MEMBRES		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT- JURA SAINT- CLAUDE			Envoyé en préfecture le 07/11/2022
					Reçu en préfecture le 07/11/2022
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents	Affiché le
15	13	2	0	0	ID : 039-200026573-20221019-HJSCSG202222113-DE
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		Date et lieu de la séance			<i>Délibération conforme</i> <i>Le Président,</i> Raphaël PERRIN <i>Signé par :</i>
		MERCREDI 19 OCTOBRE 2022 Bureau de la Communauté de communes 13bis boulevard de la République SAINT-CLAUDE			

PRESENTS : Raphaël Perrin, Philippe Passot, Jean-Louis Millet, Caroline Braun, Gérard Duchêne, Jean-François Demarchi, Isabelle Heurtier, Anne-Christine Donze, Jean-Daniel Maire, Roland Frezier, Daniel Grenard, Lilian Cottet-Emard, Frédéric Herzog,

EXCUSES : Claude Mercier, Christian rochet

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 19 octobre 2022, datée du 13 octobre 2022 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 18h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Philippe Passot se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

N°22/11-3

SPORTS

Gymnase du Plateau : convention tripartite d'utilisation des équipements sportifs

Vu les statuts de la communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude, notamment l'article 6-4-2 attribuant compétence pour la construction, l'entretien et le fonctionnement d'équipements sportifs d'intérêt communautaire.

Considérant la mise à disposition du gymnase du Plateau par la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude au collège du Plateau pour la réalisation des activités sportives programmées dans le cadre des cours d'éducation physique et sportive sur le temps scolaire, et le mercredi après-midi, dans le cadre de l'association sportive du collège,

Considérant que le Département du Jura participe à la prise en charge des frais de fonctionnement assumés par la Communauté de Communes, au prorata du temps d'utilisation réel établi au vu des plannings de chaque année scolaire.



Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 13 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **APPROUVE** la convention tripartite entre la communauté de communes Haut-Jura saint-Claude, le collège du Plateau et le Département du Jura pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2023,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

-----ooOoo-----

Philippe Passot, Secrétaire



MEMBRES		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT- JURA SAINT- CLAUDE			Envoyé en préfecture le 07/11/2022			
		En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents	Reçu en préfecture le 07/11/2022	Affiché le
15	13	2	0	0	<i>Délibération conforme Le Président, Raphaël PERRIN Signé par :</i>			
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		Date et lieu de la séance						
		MERCREDI 19 OCTOBRE 2022 Bureau de la Communauté de communes 13bis boulevard de la République SAINT-CLAUDE						

PRESENTS : Raphaël Perrin, Philippe Passot, Jean-Louis Millet, Caroline Braun, Gérard Duchêne, Jean-François Demarchi, Isabelle Heurtier, Anne-Christine Donze, Jean-Daniel Maire, Roland Frezier, Daniel Grenard, Lilian Cottet-Emard, Frédéric Herzog,

EXCUSES : Claude Mercier, Christian rochet

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 19 octobre 2022, datée du 13 octobre 2022 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 18h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Philippe Passot se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

N°22/11-4

SPORTS

Gymnase du Val de Bienne : travaux réfection étanchéité toiture

Vu les statuts de la communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude, notamment l'article 6-4-2 attribuant compétence pour la construction, l'entretien et le fonctionnement d'équipements sportifs d'intérêt communautaire.

Vu la consultation lancée pour les travaux de réfection de l'étanchéité de la toiture,

Vu les offres reçues,

Vu l'avis de la CAO,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 13 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **DECIDE** de retenir la société SFCA sise 5, rue de Cantley – BP119 – 25290 Ornans pour un montant de 82 109 € HT soit 95 530.80 € TTC,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

-----ooOoo-----

Philippe Passot, Secrétaire



MEMBRES		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT- JURA SAINT- CLAUDE			Envoyé en préfecture le 29/11/2022
					Reçu en préfecture le 29/11/2022
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents	Publié le
15	13	2	0	0	ID : 039-200026573-20221019-HJSCSG20222241B-DE
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		Date et lieu de la séance			<i>Délibération conforme</i> <i>Le Président,</i> Raphaël PERRIN <i>Signé par :</i>
		MERCREDI 19 OCTOBRE 2022 Bureau de la Communauté de communes 13bis boulevard de la République SAINT-CLAUDE			

PRESENTS : Raphaël Perrin, Philippe Passot, Jean-Louis Millet, Caroline Braun, Gérard Duchêne, Jean-François Demarchi, Isabelle Heurtier, Anne-Christine Donze, Jean-Daniel Maire, Roland Frezier, Daniel Grenard, Lilian Cottet-Emard, Frédéric Herzog,

EXCUSES : Claude Mercier, Christian rochet

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 19 octobre 2022, datée du 13 octobre 2022 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 18h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Philippe Passot se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

N°22/4-1

PERSONNEL

Chèques cadeaux à destination des personnels et de leurs enfants

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2121-29,

Vu la définition de l'action sociale donnée par l'article 9 de la loi du 13 juillet 1983,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 9,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique et notamment son article 88-1,

Vu les règlements URSSAF en la matière,

Vu l'avis du Conseil d'Etat du 23 octobre 2003,

Considérant que les prestations d'action sociale, individuelles ou collectives, sont attribuées indépendamment du grade, de l'emploi ou de la manière de servir (art. 9 de la loi n° 83-634),

Considérant qu'une valeur peu élevée de chèques cadeaux attribués à l'occasion de Noël n'est pas assimilable à un complément de rémunération,

Considérant que l'assemblée délibérante reste libre de déterminer les types d'actions, le montant des dépenses, ainsi que les modalités de leur mise en œuvre,

Considérant l'implication et l'investissement tout au long de l'année des personnels de la Communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude,

Considérant le soutien à apporter aux artisans et commerçants du territoire de la collectivité afin de préserver l'emploi local,

La Communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude attribue des chèques cadeaux sous forme de chèques « **SAINT-CLAUDE KDO** », aux agents suivants : - Titulaires, - Stagiaires, - Contractuels (CDI) - Contractuels (CDD), présents dans la collectivité au 1^{er} décembre de l'année en cours hors saisonniers.

Ces chèques cadeaux sont attribués pour l'occasion de la fête de Noël dans les conditions suivantes : - Chèque cadeaux selon montant retenu par agent.

Par ailleurs, la Communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude attribue des chèques cadeaux sous forme de chèques « **SAINT-CLAUDE KDO** », aux enfants des agents suivants : - Titulaires, - Stagiaires, - Contractuels (CDI) - Contractuels (CDD), présents dans la collectivité au 1^{er} décembre de l'année en cours. Dans le cas où les deux parents exercent au sein de la collectivité, les chèques cadeaux ne seront attribués qu'une seule fois.

Ces chèques cadeaux sont attribués pour l'occasion de la fête de Noël dans les conditions suivantes : Chèque cadeaux par enfant âgé de moins de 15 ans.

Ces chèques cadeaux seront distribués aux agents courant décembre pour les achats de Noël. Ils devront être utilisés dans l'esprit cadeau. Ils ne pourront en aucun cas être utilisés pour l'alimentation non festive, l'essence, le tabac, les débits de boissons, les jeux de hasard.

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 13 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **FIXE** le montant de chèques cadeaux à hauteur de :
 - o 50 euros pour les agents
 - o 25 euros pour les enfants des agentsSelon les modalités d'attribution définies ci-dessus

- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

-----ooOoo-----

Philippe Passot, Secrétaire



MEMBRES		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT- JURA SAINT- CLAUDE			Envoyé en préfecture le 26/10/2022 Reçu en préfecture le 26/10/2022 Affiché le ID : 039-200026573-20221019-HJSCSG20222261B-DE	
					Berger Levraut	
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents		
15	13	2	0	0		
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		Date et lieu de la séance				
		MERCREDI 19 OCTOBRE 2022 Bureau de la Communauté de communes 13bis boulevard de la République SAINT-CLAUDE				

Délibération conforme
 Le Président,
Raphaël PERRIN
Signé par :



PRESENTS : Raphaël Perrin, Philippe Passot, Jean-Louis Millet, Caroline Braun, Gérard Duchêne, Jean-François Demarchi, Isabelle Heurtier, Anne-Christine Donze, Jean-Daniel Maire, Roland Frezier, Daniel Grenard, Lilian Cottet-Emard, Frédéric Herzog,

EXCUSES : Claude Mercier, Christian rochet

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 19 octobre 2022, datée du 13 octobre 2022 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 18h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Philippe Passot se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

N°22/6-1

ECONOMIE

Dotation Relance Jura : demande de la commune de Lavans-Lès-St-Claude

Vu les statuts de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude et plus particulièrement l'article 5-2 « actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L 4251-17 ; Création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; Promotion du tourisme dont la création d'Office de Tourisme »,

Vu la délibération n° CD_2021_089 du 10 décembre du Conseil Départemental actant la mise en œuvre de la Dotation Relance Jura visant à soutenir les projets des communes présentant des dossiers d'investissement d'un montant de travaux inférieur à 100 000 € HT,

Vu la délibération n° 15/4-1 du Conseil Communautaire du 6 juillet relative à l'adhésion de la Communauté de Communes à la Dotation Relance Jura et arrêtant le taux à 8% de la participation de l'intercommunalité aux projets des communes plafonnée à 8 000 € par commune, et ce pour les projets déposés avant le 31/12/2022,

Vu la sollicitation de la commune de Lavans-Lès-St-Claude pour des travaux de réfection des façades de l'église pour un montant de 98 270 € HT,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 13 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **ACCORDE** une subvention d'un montant de 7 861.60 € à la commune de Lavans-Lès-St-Claude,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

-----ooOoo-----

Philippe Passot, Secrétaire

MEMBRES		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT- JURA SAINT- CLAUDE			Envoyé en préfecture le 26/10/2022 Reçu en préfecture le 26/10/2022 Affiché le ID : 039-200026573-20221019-HJSCSG202262-DE	
					Berger Levrault	
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents		
15	13	2	0	0		
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		Date et lieu de la séance				
		MERCREDI 19 OCTOBRE 2022 Bureau de la Communauté de communes 13bis boulevard de la République SAINT-CLAUDE				

Délibération conforme
 Le Président,
Raphaël PERRIN
 Signé par :



PRESENTS : Raphaël Perrin, Philippe Passot, Jean-Louis Millet, Caroline Braun, Gérard Duchêne, Jean-François Demarchi, Isabelle Heurtier, Anne-Christine Donze, Jean-Daniel Maire, Roland Frezier, Daniel Grenard, Lilian Cottet-Emard, Frédéric Herzog,

EXCUSES : Claude Mercier, Christian rochet

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 19 octobre 2022, datée du 13 octobre 2022 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 18h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Philippe Passot se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

N°22/6-2

ECONOMIE

Réhabilitation du bâtiment Carnot : avenant n°5 – SARL Serge ROUX Architecte

Vu les statuts de la communauté de communes notamment l'article donnant compétence en matière de construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire,

Vu l'avenant proposé par la SARL Serge Roux Architecte pour la mission et répartition des honoraires,




Considérant que les missions « diagnostic » et « APS » ont déjà été facturées,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 12 pour, 0 contre, 1 abstention Raphaël Perrin)

- **APPROUVE** l'avenant n°5 proposé par la maîtrise d'œuvre SARL Serge Roux Architecte pour un montant de 100 302.70 € HT soit 139 237.26 € TTC,
- **ACTE** que le chiffrage des travaux au stade APD est fixé à 1 372 130 € HT soit 1 646 556 € TTC,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

-----ooOoo-----

Philippe Passot, Secrétaire

MEMBRES		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT- JURA SAINT- CLAUDE			Envoyé en préfecture le 26/10/2022 Reçu en préfecture le 26/10/2022 Affiché le  ID : 039-200026573-20221019-HJSCSG20222271-DE	
					<i>Délibération conforme</i> Le Président, Raphaël PERRIN <i>Signé par :</i>	
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents	 	
15	13	2	0	0		
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		Date et lieu de la séance				
		MERCREDI 19 OCTOBRE 2022 Bureau de la Communauté de communes 13bis boulevard de la République SAINT-CLAUDE				

PRESENTS : Raphaël Perrin, Philippe Passot, Jean-Louis Millet, Caroline Braun, Gérard Duchêne, Jean-François Demarchi, Isabelle Heurtier, Anne-Christine Donze, Jean-Daniel Maire, Roland Frezier, Daniel Grenard, Lilian Cottet-Emard, Frédéric Herzog,

EXCUSES : Claude Mercier, Christian rochet

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 19 octobre 2022, datée du 13 octobre 2022 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 18h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Philippe Passot se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

N°22/7-1

LOGEMENT / HABITAT / AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / ADS

Petites Villes de Demain : convention cadre

Le programme Petites Villes de Demain vise à donner aux élus des communes et leurs intercommunalités de moins de 20 000 habitants qui rayonnent et exercent pour tout le territoire qui les entoure, des fonctions essentielles de centralité, les moyens de concrétiser leurs projets de revitalisation pour redevenir des villes dynamiques, où il fait bon vivre et respectueuses de l'environnement. Le programme est déployé sur 6 ans : 2020-2026.

Vu la délibération n° 7/7-2 du Conseil Communautaire du 31 mars 2021 relative à l'adhésion au programme Petites Villes de Demain,

Vu la convention cadre Petites Villes de Demain valant convention d'Opération de Revitalisation du Territoire,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 13 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **CONFIRME** son engagement dans le programme Petites Villes de Demain en partenariat avec la commune de Saint-Claude,
- **APPROUVE** la convention cadre jointe en annexe,
- **AUTORISE** le Président à signer la convention et toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

-----ooOoo-----

Philippe Passot, Secrétaire

